2 6 SEP. 2000

**" ABAQUE - INDUSTRIE "**
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 400 000 FRANCS**
**SIEGE : BLANQUEFORT (Gironde) Zone Industrielle**
**Rue Georges Guynemer**
**R.C.S. BORDEAUX B 378 195 747**

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE DE BORDEAUX

- oOo -

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- I -

Le 18 MAI 2000 à 18 heures,

Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni au siège social, sur convocation de Madame Laurence LARRIEUX, sa Présidente.

Tous les membres du bureau sont présents et ont émargé le registre de présence, savoir :

- Madame Laurence LARRIEUX,

- Monsieur Roger LLUIS,
représentant également la SARL ETABLISSEMENTS LLUIS.,

- Monsieur Pierre LLUIS,

- Madame Annie LLUIS
représentant la S.A. ATELIERS SERRES,

Madame la Présidente constate que le Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent ~~absent~~ excusé.

- II -

Madame la Présidente rappelle tout d'abord que le Conseil a été convoqué à l'effet d'examiner et arrêter les comptes de l'exercice 1999 et de fixer les date et ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

**- COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 1999 -**

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social ouvert le 1er JANVIER 1999 et clos le 31 DECEMBRE 1999, sur la base de l'inventaire établi au 31 DECEMBRE 1999, et arrête définitivement le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

**- AFFECTATION DU RESULTAT -**

Le Conseil constate qu'après amortissements et provisions, les comptes de l'exercice 1999 font ressortir en définitive, après déduction de l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice, une perte de 24.140 F.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée des actionnaires de reporter à nouveau cette perte.



**- CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES -**

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil, sur la proposition de sa Présidente, décide à l'unanimité de convoquer les actionnaires, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le ***28 JUIN 2000 à 18 heures***, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

***- Ordre du Jour -***

- Rapport de Gestion sur l'exercice 1999, ouvert le 1er JANVIER 1999 et clos le 31 DECEMBRE 1999 ; rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

- Approbation des comptes, bilan et conventions ; quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat.

- Questions diverses.



**- RAPPORT DE GESTION - RESOLUTIONS -**

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Il charge en outre sa Présidente de transmettre au plus tôt un exemplaire du rapport de Gestion au Commissaire aux Comptes.

- V -

**- COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES -**

Le Conseil charge sa Présidente de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée générale, dans les conditions, délais et formes, prévus par les dispositions légales et réglementaires.

- VI -

**- CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT -**

Le Conseil décide d'agréer :

- Monsieur **Roger LLUIS,**
demeurant à SADIRAC (Gironde) 16, chemin Brogeon,

en qualité de représentant permanent de la société ETABLISSEMENTS LLUIS, en remplacement de Madame Jacqueline DUBUISSON, à compter du **1er NOVEMBRE 1999.**

- VII -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Administrateurs, après lecture.

